

DÉLIBÉRATION N° M_2024_0029
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 01 / 10 / 2024

L'an DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le Conseil Municipal de la Commune de MAISOD, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Michel BLASER.

Date de convocation : 24 / 09 / 2024

Nombre de Membres	Présents	Excusé(s)	Absent(s)	Pouvoir(s)
11	8	1		2
Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention(s)	
	10			

Étaient présents : M. Michel BLASER, Mme Céline GROS, M. Régis LACROIX, Mme Julie REVY, M. Charles MIELLIN, M. Michel RAGEOT, M. Franck GANEVAL, M. Julien BUFFAUT,

Procurator(s) : Mme Michèle BERTHOLINO à M. Michel BLASER, Mme Delphine BARTHET à Mme Céline GROS

Étai(en)t Absent(s) / Excusé(s) : Mme Sonia MORNICO

À été désigné(e) pour remplir les fonctions de secrétaire de séance : Mme Céline GROS

OBJET : INTERCOMMUNALITÉ – REMPLACEMENT DU CAMION ET BENNE

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commune de CHARCHILLA, a procédé à une demande de devis pour le remplacement du camion et benne 3.5 tonnes de marque IVECO.

Monsieur le Maire informe que le SIE de la Mercantine, par délibération n°SIE_2024_0012 en séance du 17 septembre 2024, attribue une subvention à la somme de 8 400 €, le véhicule étant également utilisé pour le syndicat.

Monsieur le Maire donne lecture de la proposition et précise que le financement sera effectué par la commune de CHARCHILLA qui porte le dossier d'achat puis sera réparti sur les communes comme suit :

- **VÉHICULE :**
 - o Camion MAN châssis cabine + coffre et benne à la somme de 43 700 € HT, soit 52 400 € TTC.
(Pour information : châssis cabine : 37 184 € HT + coffre et benne : 6 516 € HT)
- **REPRISE ANCIEN VÉHICULE (IVECO) :**
 - o Proposition de MAN à la somme de 10 500 € HT soit 12 600 € TTC
(Soit une recette pour chaque de 4 200 €)
- **PARTICIPATION DU SIE DE LA MERCANTINE :**
 - o Participation de 8 400 €
(soit une recette pour chaque commune de 2 800 €)
- **RÉPARTITION PAR COMMUNES :**
 - o CRENANS : 14 567 € HT – (4 200 + 2 800) = 7 567 €
 - o MAISOD : 14 567 € HT – (4 200 + 2 800) = 7 567 €
 - o CHARCHILLA : 23 307 € TTC – (4 200 + 2 800 + 8 602 TVA) = 7 705 €

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ, le Conseil Municipal,

- APPROUVE la proposition de CHARCHILLA à la somme de 7 567 € HT
- AUTORISE Monsieur le Maire signer tous les documents afférents.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour extrait conforme, Le Maire, Michel BLASER

Envoyé en préfecture le 02/10/2024
Reçu en préfecture le 02/10/2024
Publié le
ID : 039-213903073-20241001-M_2024_0029-DE

S²LO

